



Communiqué de presse

La CIPR met le cap vers de nouveaux enjeux et se prépare à relever les défis de l'avenir



Malbun, les 4 et 5 juillet 2019

L'Assemblée plénière annuelle de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR) s'est tenue les 4 et 5 juillet 2019 à Malbun (Liechtenstein). L'accent a été mis sur la préparation de la Conférence ministérielle sur le Rhin de février 2020 et plus particulièrement sur le nouveau programme Rhin 2040 qui y sera adopté. Les nouveaux résultats des analyses des pressions polluantes sur le Rhin et la surveillance des étiages à l'avenir ont également été au centre des débats.

Conférence ministérielle sur le Rhin/programme Rhin 2040

L'Assemblée Plénière de la CIPR a examiné le bilan provisoire du programme Rhin 2020 et a pris connaissance du projet de nouveau programme Rhin 2040 et en a fixé les orientations. Les membres de la CIPR ont confirmé leurs engagements en matière de continuité écologique du Rhin et prévoient de présenter des étapes opérationnelles supplémentaires à l'occasion de la 16^e Conférence ministérielle d'Amsterdam. Il est déjà prévisible que l'objectif fixé en 2007 et en 2013 par les ministres compétents pour le Rhin de rétablir la continuité écologique du Rhin supérieur pour les saumons jusqu'aux affluents bâlois ne sera pas atteint d'ici 2020.

Le nouveau programme Rhin 2040 entend mettre globalement en relief les fonctions importantes qu'assure le bassin du Rhin en tant qu'écosystème tout en soulignant les nombreuses pressions qu'il subit, par exemple celles affectant la qualité des eaux et celles dues aux événements extrêmes. Le changement climatique et la gestion durable du bassin sont les grands thèmes transversaux de ce programme qui sera adopté en 16^e Conférence ministérielle sur le Rhin le 13 février 2020 à Amsterdam.

Des changements sont également programmés à la tête de la CIPR et de son secrétariat en 2020 avec le passage de la Présidence à l'Union européenne et l'entrée en fonction d'un nouveau chef du secrétariat.

Programme spécial d'analyse 2017

En complément de ses programmes d'analyse chimique réguliers, la CIPR réalise des programmes spéciaux d'analyse reconnus pour leur caractère exemplaire et novateur. Le programme spécial d'analyse 2017 a porté sur l'examen d'une liste détaillée de substances. De plus, les nouvelles technologies d'analyse non ciblée permettent d'obtenir une vue générale des pressions sans qu'il soit nécessaire de fixer au préalable les substances à identifier ni même de les connaître toutes. Les analyses ont confirmé que l'on trouvait certes dans le Rhin de nombreuses substances connues mais que de nouvelles se profilaient également. La CIPR recommande d'intégrer dix substances supplémentaires dans le programme de surveillance en continu qui traite déjà environ 170 substances. L'évaluation du programme spécial d'analyse est disponible sur le site de la CIPR www.iksr.org/fr/ sous la référence n° 257.

Surveillance des étiages

Le Rhin et de nombreux affluents rhénans ont connu en 2018 une période d'étiage extrême par la combinaison de son niveau et de sa durée. Les scénarios climatiques prévoient que de telles situations extrêmes se reproduiront plus fréquemment à l'avenir.

La CIPR a mis en place sur la plateforme d'information UNDINE de l'Institut fédéral allemand d'hydrologie (Bundesanstalt für Gewässerkunde) de Coblenz et en coopération avec celui-ci un système de surveillance des étiages du Rhin en temps réel. Ce système est mis en ligne aujourd'hui et accessible à partir du site www.iksr.org/fr/ de la CIPR. Il permettra de mieux estimer l'évolution de tels phénomènes et de mieux informer le public.

Pour plus d'informations

Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR)

Anne Schulte-Wülwer-Leidig
Portable: +49 151-17520589
<http://www.iksr.org/fr>

En bref

La Suisse, la France, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Commission européenne coopèrent depuis presque 70 ans au sein de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin pour concilier les nombreux usages et intérêts de protection de ce fleuve et de son bassin. Cette coopération se fonde sur un accord de droit international. La coopération transfrontalière a été étendue à l'Autriche, au Liechtenstein, à l'Italie et à la Belgique/Région Wallonne pour coordonner la mise en œuvre de directives européennes.

La Présidente en exercice est la Suissesse Martine Rohn-Brossard. La Présidente et les organes de la CIPR sont assistés par un secrétariat international dont le siège est à Coblenz (Allemagne).

En reconnaissance de ses travaux et de ses succès, la Commission s'est vu décerner l'European Riverprize en 2013 et l'International Thiess Riverprize en 2014. Pour plus d'informations sur la CIPR, veuillez consulter le site www.iksr.org/fr/.